

Assemblée générale de l'AIFBD  
Helsinki, 15 août 2012

Proposition à l'Assemblée générale:

1. Que les mandats du conseil d'administration soient dorénavant de trois années au lieu de deux (article 13)
2. les mandats des membres actuels du CA soient en conséquence et exceptionnellement prolongés d'une année.

Justificatifs :

- être en phase avec les congrès qui ont lieu tous les trois ans
- faciliter la tenue des élections en alignant leur organisation sur les congrès et en réduisant ainsi la lourdeur des processus qui se trouvent espacés d'une année supplémentaire
- réduire également les avis de changement des administrateurs qu'il faut communiquer à la préfecture française pour le Journal officiel chaque fois qu'il y a un nouveau Conseil
- faciliter le travail des administrateurs car deux années c'est peu pour réaliser des choses, surtout à distance.